## 1) Chantiers: Estimations, définitions requises:

- 1.1 Élaboration des mesures d'évaluation et de mitigation spécifiques: Émissions à l'air; Émissions sonores par type; Besoins vs disponibilité des ressources en eau ; Bilan des volumes de matériaux (origine, dépôt finale); Écoulement des eaux (qualité et quantité sortant du chantier); Eaux usés (types, collection, traitement, effluents); Terrains et végétation affectés
- 1.2 Contrôle des poussières (zones agricoles)
- 1.3 Accès au et clôture des chantiers
- 1.4 Compensation pour perte de terrain
- 1. 5 Sites alternatifs pour le chantier du puits de ventilation de Val Clarea
- 1. 6 Sites alternatifs pour le chantier du puits de ventilation de Foresto
- 1.7 Sites alternatifs pour chantiers dont l'emplacement doit être modifié
- 1.8 Assurer avant la mise en œuvre de chaque chantier, le fonctionnement des différents services requis
- 1.9 Vérifier que l'optimisation des sites de chantier a été réalisée (nombre, situation)
- 1.10 Assurer l'harmonisation du chantier avec le cadre naturel
- 1.11 Mesures de protection des sols et de la végétation
- 1.12 Optimisation des structures existantes sur les chantiers

#### 2) Bruit et pollution atmosphérique

- 2.1 Types, localisation, fonction des mesures de contrôle de bruit
- 2.2 Dessin et plantes antibruit le long du trajet de la ligne pour le parcours hors-tunnel
- 2.3 Dessins d'oiseaux sur les vitres antibruit
- 2.4 Installations pour la collection des poussières (filtres)
- 2.5 Installations pour la décharge des poussières
- 2.6 Modélisation du bruit pour tout le tracé et les équipements de transport de déblais
- 2.7 Mesures antibruit pour les machines, chantiers. Prise en compte de situations climatiques (vents)
- 2.8 Esthétique des mesures antibruit
- 2.9 Mesures de contrôle de poussières le long des routes de transport des déblais

# 3) Eaux et systèmes hydrauliques

- 3.1 Mesures pour protéger la qualité des eaux et le régime hydraulique dans le bassin versant
- 3.2 Identification et caractérisation de tous les aquifères impactés par le projet
  - système de Suivi et Evaluation (SE) sur l'évolution piézométrique
  - mesures de mitigation, compensation
  - zones de risque structurel

- 3.3 Études sur les risques de perforation d'aquifère par le tunnel de base près de Venaus
- 3.4 Approfondissement sur les calculs de drainage dans le bassin versant de Dora Riparia
- 3.5 Approfondissement sur l'impact du projet sur le régime d'inondations dans le bassin
- 3.6 Approfondissement des études hydrauliques auprès du Torrente Prebech
- 3.7 Définition des interventions nécessaires pour le SE des ressources en eau
- 3.8 Élaboration d'un plan détaillé sur l'approvisionnement en eau pour les chantiers et camps de base du projet
- 3.9 Développement d'un Plan Alternatif pour l'approvisionnement en eau
- 3.10 Mesures de mitigation pour gérer les flux d'eaux (BAT)
- 3.11 Définition des mesures de captation et gestion des ressources en eau (qualité de l'eau)
- 3.12 Spécification des installations de d'épuration des eaux
- 3.13 Validation des calculs hydrauliques et mesures de ségrégation et leur gestion

## 4) Caves, dépôts et sites de réutilisation

- 4.1 Mesures pour estimer le risque de trouver de l'amiante, et pour protéger les personnes et l'environnement
- 4.2 Mesures de vérifier et si nécessaire renforcer la stabilité de décharges
- 4.3 Mesures donnant priorité à la réutilisation des matériaux excavés, pour le projet
- 4.4 Analyse détaillée sur la gestion et réutilisation des matériaux excavés
- 4.5 Définition des mesures de clôture des décharges avec une couverture végétale paysagiste
- 4.6 Récupération à la fin du projet de tous les sites impliqués par le transport de déblais
- 4.7 Projet détaillé et global sur la gestion des déblais et tous les impacts associés: logistique, sites de transfert, systèmes de transport, etc.

## 5) Mesures de mitigation environnementale

- 5.1 Intégration esthétique du projet dans le paysage
- 5.2 Prescriptions générales sur l'apparence des structures et leur intégration dans le cadre du paysage
- 5.3 Prescriptions spécifiques sur l'apparence du viaduc dans la Vallée de Cenischia
- 5.4 Mesures globales de saufvegarde esthétique pour tous les éléments du projet dans le milieu paysagiste / culturel affecté

# 6) Suivi environnementale

- 6.1 Définition du Plan de Suivi Environnemental du projet
- 6.2 Chapitre dédié à l'uranium, le radon, et l'amiante dans le Plan de Suivi Environnemental

### 7) Biens archéologiques et architectoniques

- 7.1 Collaboration avec l'autorité archéologique (Soprintendenza Archeologica) pour définir les mesures d'approche et de gestion relevantes
- 7.2 Accompagnement de personnel spécialisé pour toute excavation

- 7.3 Mesures de protection de tous les éléments archéologiques rencontrés
- 7.4 Photoreportage sur tous les éléments archéologiques
- 7.5 Minimisation des impacts paysagers des nouvelles installations électriques
- 7.6 Étude architectonique et approbation du design final du viaduc de la V. de Cenischia par l'autorité archéologique (Soprintendenza Archeologica)
- 7.7 Étude et proposition pour reforestation approbation par l'autorité compétente
- 7.8 Réalisation de toutes les activités ayant un impact archéologique sous la supervision de l'autorité compétente
- 7.9 Minimisation de l'impact du projet sur les biens archéologiques de la zone de Maometto a Borgone
- 7.10 Harmonisation du projet entier dans le paysage

### 8) Autres prescriptions

- 8.1 Réalisation de toutes les interventions de mitigations notées dans l'EIE
- 8.2 Harmonisation sous la supervision du Groupe de Coordination RFI, LTF, RRF, avec le tracé Bruzolo-Torino
- 8.3 Coordination pour résoudre la connexion avec la ligne ferroviaire de Turin (Nodo di Torino)
- 8.4 Études des sols pour la réalisation des structures des viaducs
- 8.5 Spécifications de la localisation, type et modalité de mesures de compensation
- 8.6 Établissement d'un système de gestion correspondant aux normes ISO 14001 ou EMAS (Dir. 761/EC, 2001)
- 8.7 Toutes installations électriques conformes avec les lois et critères environnementaux
- 8.8 Mesures de sécurité dans l'excavation des tunnels
- 8.9 Mesures de compensation dans la Commune de Borgone di Susa pour les entreprises impactées par le projet
- 8.10 Approfondissement de l'étude d'alternatives pour ventilation, Finestra Foresto, Tunnel de Bussoleno
- 8.11 Raffinement de mesures d'intégration paysagiste
- 8.12 Développement de cartographie plus détaillé avec tous les éléments du projet
- 8.13 Analyse additionnelle sur les structures tectoniques impactées par le tunnel de Bossoleno
- 8.14 Définition plus détaillé de tous les systèmes de bandes transporteuses des déblais
- 8.15 Définition plus détaillé de tous systèmes de téléfériques pour le transport des déblais
- 8.16 Étude et vérification sur dommages potentiels aux structures existantes
- 8.17 Définition des mesures de mitigation pour les impacts sur les activités agricoles
- 8.18 Mesures de control pour assurer la sécurité et la légalité de tous aspects contractuels du projet
- 8.19 Évaluation de tous les risques associés avec les vibrations causés par l'excavation
- 8.20 Série de mesures pour protéger l'environnement contre les impacts des travaux
- 8.21 Études plus détaillées sur les habitats et les écosystèmes affectés par le projet
- 8.22 Approfondissement des mesures de mitigation pour les oasis xérothermiques

- 8.23 Changement de la connexion avec la ligne historique a "salto di montone" avec une connexion moins impactante
- 8.24 Changement du plan de l'interconnexion à S. Didero
- 8.25 Design de l'interconnexion à Bruzolo dell Gronda
- 8.26 Évaluation des interférences dans le tracé près de La Posta
- 8.27 Définition des compensations pour terrains / activités affectés à Venaus
- 8.28 Définition des compensations pour terrains / activités affectés à S. Didero
- 8.29 Définition de compensations pour terrains / activités affectés à Borgone di Susa
- 8.30 Définition de compensations pour l'interférence avec l'intégrité des activités socioéconomiques en générale
- 8.31 Prescriptions légales (en conformité avec Art. 1 L. 443/2001) pour l'éventuelle rencontre avec dépôts d'amiante ou uranium
- 8.32 Définition des mesures de compensation au-delà des mesures prévues dans le PP

#### Recommandations

- 1. L'acquisition du certificat ISO 14001 où EMAS par l'entreprise à réaliser les travaux
- 2. Adhésion aux mesures BAT pour la restauration des terrains affectés
- 3. Adhésion aux espèces natives pour la restauration naturelle
- 4. Mesures de sécurité dans les chantiers contre le danger d'inondations
- 5. Prise en compte de la dynamique de succession écologique pour la restauration naturelle
- 6. Harmonisation / coordination entre toutes les mesures de mitigation